Image not found or type unknown

Cause de licenciement que puis-jefaire ?

Par **mourflette**, le **06/02/2009** à **15:09**

j'occupe un poste de caissière, avant je faisait la mise en rayon puis je suis passer en caisse sans que mon contrat ne change, don a la base 80pour cent de mon travail et lamise en rayon. donc je suis en caisse et mon directeur m'a envoyer a a medecin du travail suite a des douleurs aux cervicales. Le octeur de la mèdecine du trvail m'as mis apte avec restriction, pas d'inventaire ni de mise en rayon pendant 3mois, ce qui n'as pas convenue a mon directeur, car il estime que les mouvemets en caisse et en rayon sont similaires. De ce fait il me menacait de ne plus m'accepter sur mon lieu de trvail car il me disait etre hors la loi, alors que j'avais seulement une restriction pour les inventaires et la mise en rayon pas pour la caisse. Il tenait absolument a ce que je mette en arrêt maladie, mon mèdecin traitant n'a pas accepter car j'ai toujours assumer mon poste de caissière mais elle était d'accord avec la restriction de la mèdecine du travail. Sa n'a pas convenu a mon employeur. Je suis retournée a la mèdecine du travil qui m'as mis inapte temporairement, je doi le revoir la semaine prochaine mais seulment si il me met inapte définitif, je suis licencier ce dont je n'ai pas envie, car comme je l'ai dis plus haut j'ai toujours assumer mon poste.
Que puis-je faire ?
Mon directeur a-t-il le droit de faire sa ?
Merc pour vos reponses .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés